

Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes

77%

des femmes et 84 % des hommes utilisent la voiture plusieurs fois par semaine. Les femmes sont cependant plus souvent passagères que les hommes

Utilisation pluri-hebdomadaire des modes de déplacements en Wallonie selon le sexe. Les pourcentages sont exprimés en fonction du sexe pour chaque mode (ex : 68,6 % des femmes utilisent la marche plusieurs fois par semaine).

MOBWAL, Utilisation pluri-hebdomadaire des moyens de transport, Données 2017		
	Femmes	Hommes
Auto conducteur	74,8%	82,8%
Auto passager	55,8%	76,9%
TEC	14,5%	10,6%
Train	6,0%	4,3%
Moto	1,3%	3,3%
Velo	3,9%	6,9%
Marche	68,6%	62,7%
Taxi	0,2%	0,2%

Sources : MOBWAL 2017, Calculs : IWEPS

Les femmes et les hommes se déplacent-ils de la même « manière » et si pas, quelles en sont les raisons ? Quelle est l'accessibilité de chacun aux différents modes de transport ? Leur mobilité est fonction de divers éléments : la situation familiale, géographique, professionnelle, financière, la capacité de mobilité (par exemple la possession de permis de conduire ou un handicap...).

Selon l'enquête MOBWAL 2017, 6 personnes majeures sur 10 montent dans une voiture tous les jours ; 90 % des hommes possèdent un permis de conduire, le pourcentage est de 71 % chez les femmes. Une personne sur 5 ne dispose pas de permis B, 75 % de cette proportion sont des femmes. Au niveau du taux de motorisation, 16 % des ménages wallons ne disposent pas de voiture, 43 % en ont une et 41 % en ont plusieurs. 12,52 % des ménages disposent d'une voiture de société. Selon la même enquête, les femmes et les hommes privilégient l'automobile comme mode de déplacement. Notons cependant que le mode automobile en tant que passager est davantage utilisé par les femmes (38 %), cette réalité étant moins marquée chez les hommes (15 %). Parmi les autres modes, les femmes recourent plus aux transports en commun (14,5 % en bus/tram/metro et 6 % en train parmi les femmes contre 10,6 % et 4,3 % parmi les hommes).

Plus d'une femme sur 4 (28 %) s'est sentie en insécurité lors de ses déplacements au cours des 12 derniers mois (contre 15 % des hommes). Parmi elles, 50 % ont changé d'itinéraires pour cette raison (25 % parmi les hommes) et 30 % ont choisi un mode plus sécurisant mais plus lent/onéreux (13 % parmi les hommes).

Le dernier diagnostic fédéral constate cependant une diminution, entre 2014 et 2017, des différences entre les pratiques de mobilité des femmes et des hommes dans les déplacements domicile-travail, bien qu'elles restent présentes.

Déplacements et sécurité routière des femmes et des hommes

Nombre de personnes décédées endéans les 30 jours après un accident de la route en Wallonie, par sexe



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Le nombre de victimes décédées suite à un accident de la circulation sur les routes wallonnes en 2019 est en augmentation par rapport à 2018 (+14 %). L'augmentation ne concerne que les hommes (+27 %) car le nombre de décédés est quant à lui en baisse chez les femmes (-20 %). Les victimes restent principalement des hommes à 71 % (soit 246 des 311 décès en Wallonie, le chiffre belge est de 500 sur 646), avec le constat d'un nombre d'hommes tués quatre fois supérieur à celui des femmes (soit 59 femmes décédées, le chiffre belge étant de 135). L'écart hommes-femmes est moindre en ce qui concerne les accidents n'ayant entraîné que des blessures légères (57 % d'hommes, comparé à 43 % de femmes). Remarquons aussi une évolution en diminution du nombre de blessés légers (-3 %) en 2019 (-6 % pour les hommes et -3 % pour les femmes).

Les différents indicateurs de la sécurité routière se stabilisent après une tendance observée ces dernières années à la baisse : en 2019, -2 % (-2 % pour la Belgique) pour le nombre d'accidents et de -3 % (+3 % pour la Belgique) pour le nombre de victimes. Pour plus de détails, se référer à la fiche Sécurité routière.

Définitions et sources

- Statistiques des accidents de la circulation routière réalisées à partir du procès-verbal rédigé par la police lors de tout accident sur voies publiques ayant entraîné des lésions corporelles (cf. Sécurité routière).
- Décédé 30 jours : toute personne décédée sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident.
- Le total « décédé 30 jours » peut ne pas correspondre à la somme des « décédé 30 jours » femmes et hommes en raison du nombre des inconnus ou absence d'information sur le genre.

Sources : Enquête MOB WAL 2017 et Enquête Diagnostic fédéral 2017 ; Statbel ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Au sein des statistiques des accidents de la circulation routière, les données relatives aux tués sont considérées les plus fiables car il est plus probable qu'un PV de la police ait été rédigé.

Pour l'enquête Mobwal : la taille d'échantillon est de 1299 individus. Informations et données disponibles via <https://www.iweps.be/projet/mobwal/>.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/>
et <http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**